

Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 Avril 2019

L' an 2019 et le 8 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de
DUBOIS Thomas Maire

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, PAROUTY Véronique, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MARQUES Isabelle à Mme GOMERIEUX Francine,
QUEREUX-SBAI Delphine à M. DUBOIS Thomas
Excusé(s) : Mme MANGIN Claudia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 14

Date de la convocation : 02/04/2019

Date d'affichage : 02/04/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
le : 22/05/2019

et publication ou notification
du : 22/05/2019

A été nommée secrétaire : M. FREULON Jean-Louis

Objet des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE DE GESTION 2018
COMPTE ADMINISTRATIF 2018
TAUX D'IMPOSITION 2019
BUDGET PRIMITIF 2019
CHARTRE POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DU PATRIMOINE NATUREL DU GRAND REIMS
SUBVENTIONS CAISSE DES ECOLES ET CCAS DE SILLERY
DEMANDE DE D.S.I.L
ACCESSIBILITE DE L'EGLISE
DEMANDE D.S.I.L TRAVAUX TOITURE ECOLE MATERNELLE
"ALLUMER NOS CERVEAUX" -tarif

réf : 01_122019

COMMUNE DE SILLERY – M 14

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018. et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. . Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		23 399.23		636 152.40		
Opérations de l'exercice	495 230.99	357 525.71	1 636 131.50	1 924 949.76		
TOTAUX	495 230.99	380 924.94	1 636 131.50	2 561 102.16		
Résultats de clôture	114 306.05			857 544.70		
Restes à réaliser	138 297.28					
Totaux cumulés	252 603.33			857 544.70		
Résultats Définitifs						604 941.37

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Donne acte de la présentation du compte de gestion 2018 à Mr Le Trésorier Municipal

Approuve le compte de gestion 2018

Autorise Le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2018

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_132019

Hors présence de Mr le maire, le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats ci-dessous

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	PART AFFECTATE A L'INVESTISSEMENT 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RAR 2018	SOLDE DES RAR 2018	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	23 399.23	67 425.96	-114 306.05	D : 138 297.28 R : 0	- 138 297.28	- 252 603.33
FONCTIONNEMENT	636 152.40		221 392.30			857 544.70

excédent global de fonctionnement au 31/12/2018 : 857 544.70

Couverture d'autofinancement cpte 1068 : 252 603.33

affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 604 941.37

approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_142019

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1^{er}: les taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2018 soit :

2019

- Taxe d'habitation = 17.85 %
- Foncier bâti = 17.48 %
- Foncier non bâti = 26.73 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier

Article 2: charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_152019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 1/04/2019,

Vu le projet de budget primitif 2019

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 549 647.37	2 549 647.37
Section d'investissement	1 487 126.33	1 487 126.33
TOTAL	4 036 773.70	4 036 773.70

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_162019

Le territoire de la Communauté Urbaine de Grand Reims présente un paysage très diversifié. C'est ce qui a permis de déterminer quatre thématiques transversales qui sont :

- **l'eau et les milieux humides**
- **la nature en ville**
- **le paysage**
- **l'économie du végétal**

Chaque thématique a des caractéristiques, des potentiels et des échelles différents. Trois grands enjeux sont identifiés :

- informer, sensibiliser et accompagner la population et les acteurs du territoire vis-à-vis de la biodiversité et du patrimoine naturel
- préserver le patrimoine existant au sens d'une gestion dynamique permettant les évolutions sans figer le territoire
- conforter, créer de nouveaux espaces de nature et créer du lien entre espaces nature de proximité et armature ;

La Communauté Urbaine du Grand Reims propose, par la signature d'une charte, aux communes, associations, de contribuer au développement harmonieux de notre territoire, elle permet une capitalisation des expériences et des actions de chacun pour une meilleure action collective.

Le maire propose la signature de la charte du Grand Reims qui présentent les axes suivants :

- **faire de l'éducation à l'environnement pour tous et à tous les âges un axe prioritaire**
- **optimiser la gestion des espaces de nature existants afin qu'ils soient plus durables**
- **développer les espaces de nature et les mettre en réseau**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

accepte de signer la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_172019

Afin d'assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de Sillery et la Caisse des Ecoles de Sillery il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

CCAS de Sillery : 5 000 €
Caisse des Ecoles : 16 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 € au CCAS de Sillery et 16 000 € à la Caisse des Ecoles de Sillery

les subventions aux associations (cpte 6574) seront attribuées dans un prochain conseil municipal

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_182019

VU l'article L 2334-42 du CGCT créé par la loi n°2017-1837 du 30.12.2017

VU l'inscription de crédits pour effectuer les travaux d'accessibilité P.M.R de l'église

VU le groupement de commande avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'aménagement des différentes voiries de la commune et l'accessibilité PMR de l'église

VU l'estimation des travaux

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- d'arrêter le projet d'accessibilité PMR de l'église
- de solliciter une dotation de soutien à l'investissement local

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_192019

VU l'article L 2334-42 du CGCT créé par la loi n°2017-1837 du 30.12.2017

VU l'inscription de crédits pour effectuer les travaux de rénovation de la toiture de l'école maternelle

VU l'estimation des travaux

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- d'arrêter le projet de rénovation de la toiture de l'école maternelle
- de solliciter une dotation de soutien à l'investissement local

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_202019

Les enfants sont aujourd'hui confrontés à des modes de vie, des habitudes, des loisirs qui tendent à diminuer leur capacité d'attention et de concentration, qui réduisent les échanges verbaux et entravent les communications orales.

Nous sommes nombreux à déplorer le temps passé sur les outils numériques, tablettes, jeux vidéo, le manque d'entrain pour les activités collectives, en famille, la raréfaction des sorties pour aller jouer avec les copains...

Face à ce constat et aux dangers que cela peut représenter, face aux craintes pour l'épanouissement de nos enfants qui sont si souvent évoquées, nous n'en faisons pas une fatalité.

Ce projet est conçu et dirigé par Mireille Lamiral-Dupouy, spécialiste de l'enfance, en collaboration avec le service à la population de Sillery.

Il pour objectif d'aider nos enfants à parfaire leur attention, leur mémoire, leur implication dans des discussions, et aussi de les amener à privilégier des moments de détente indispensables à leur

bien-être, tout cela à travers des activités et exercices adaptés, dans un cadre propice à l'épanouissement, le jardin sauvage.

M. le maire propose de fixer la participation des familles à 30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer la prestation "ALLUMER NOS CERVEAUX" à 30 €

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Q

Sylvain LEICHTENAUR, responsable de la communication, informe les conseillers municipaux sur les différents moyens de communication mis en place sur la commune (application mobile, site internet, chaînes youtube, svi,...)

Le permis concernant l'usine de méthanisation sur Puisieux a été délivré.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018

Le budget primitif 2019 est voté à l'unanimité sans augmentation des taux d'imposition.

Le conseil municipal accepte de signer la charte de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims

Une subvention de 5000 € est allouée au CCAS de Sillery et 16000 € à la Caisse des Ecoles de Sillery

Tarification de la prestation "allumer nos cerveaux" : 30 €/enfant

Un jeune allemand de 15 ans, souhaite être scolarisé en France et doit trouver une famille française

En ce qui concerne le "Pôle Santé", les négociations entre le Foyer Rémois et les personnes intéressées sont en cours

Voies Navigables de France vend la maison située au 2 rue du Canada, le maire proposera à la Communauté Urbaine du Grand Reims d'acheter la propriété pour réaliser un parking.

Il a été demandé à VNF la rétrocession à la commune des rives de la Vesle à partir du pont de la vesle

T. DUBOIS, maire